

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 19-107**

**OBJET : CONVENTION SPONSORING  
JULES LAPIERRE**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**Date de la convocation :** 11 juillet 2019

|  |   |
|--|---|
| <p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p><i>En exercice : 36</i><br/><i>Présents : 22</i><br/><i>Votants : 30</i></p> <p><b><u>Résultat du vote :</u></b></p> <p><i>Pour : 27</i><br/><i>Contre : 0</i><br/><i>Abstention : 3</i></p> | <p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Louis MONIN, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b></p> <p>Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Stéphane GUSMEROLI à Jean Paul PETIT ; Gérard DAL'LIN à Martine MACHON ; Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB ; Myriam CATTANEO à Cédric VIAL ; Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN ; Jean Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Bruno GUIOL à Gilles PERIER MUZET ;</p> |
|--|---|

**RAPPELANT** que Jules Lapierre, jeune skieur de fond chartrois, **membre de l'équipe de France A** a participé aux **Jeux Olympiques de PyeongChang** où il a obtenu la **15<sup>ème</sup> place de l'épreuve de Skiathlon**.

Un résultat très prometteur au regard de son jeune âge. Il est par ailleurs **vice-champion du monde 2018** de sa catégorie dans cette même discipline. Attaché au massif de Chartreuse, il en porte les couleurs depuis 2016, dans les limites autorisées par la Fédération Française de Ski, soit au niveau de son bandeau et /ou bonnet.

**SOUHAITANT** poursuivre des actions de valorisation de l'image du massif auprès des clientèles extérieures et asseoir son image comme destination nordique, le Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté de Communes s'associent pour valoriser l'image de Jules Lapierre comme vecteur de communication.

Il est proposé d'une part, de renouveler la convention de sponsoring avec le skieur, par l'intermédiaire du SNC, précisant une aide annuelle de 2 500 € de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et d'autre part, d'inscrire la reconduction de cette aide pour une durée correspondante à une olympiade soit 4 ans (2019, 2020, 2021 et 2022). A l'issue des JO de Pékin, la Communauté de communes pourra cesser son aide financière.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ.**  
**27 POUR – 3 ABS (C. MOREL, N. HENNER, C. COLLOMB)**

- **AUTORISE** le Président à signer cette convention 2019 – 2022 et verser la somme afférente.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 25 juillet 2019,



Le Président,  
Denis SEJOURNE.